



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 1^{er} avril 2025 à 18h00

Présents :

Mesdames Evelyne MAITRE & Bernadette ZYGMUNT.

Messieurs, Alain BOURREAU, Monsieur Julien BRANDT, Monsieur Till MEYER, Serge MOREAU, Patrick PERRIN & Olivier SCHRANZ.

Absents :

Monsieur Patrick BOUDOUX, & Madame Marie DULAU (donne pouvoir à Monsieur PERRIN).

Monsieur Till MEYER est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal, en date du 3 février 2025, à l'approbation et la signature de l'assemblée. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Compte Financier Unique pour le budget principal de l'exercice 2024

Le Compte Financier Unique (CFU) du budget principal est présenté à l'assemblée. Il retrace, comme l'ensemble des CFU, la comptabilité de la commune durant l'exercice 2024.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 304 190,00	1 104 588,73	2 408 758,73
	Recettes réalisées (1)	B	891 978,86	1 044 851,95	1 736 830,81
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 514 700,00	1 449 176,73	2 963 876,73
	Dépenses réalisées (1)	E	894 060,40	775 340,14	1 769 400,54
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-302 081,74	269 511,81	-32 569,93
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	210 510,20	344 808,10	555 118,30
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-91 571,54	614 119,91	522 548,37
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-91 571,54	614 119,91	522 548,37

Il est approuvé à l'unanimité hors de la présence de Monsieur le Maire.

2. Affectation des résultats du budget principal

Il est proposé à l'assemblée d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 sur le budget 2025 comme suit :

REPRISE AU BUDGET 2025			
INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
C/ 001	Résultat d'investissement reporté	91 571,54 €	0,00 €
C/	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
C/ 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		91 571,54 €
	total	91 571,54 €	91 571,54 €
FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
C/ 002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	522 548,37 €
C/	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.



3. Vote des taux de fiscalité locale ; Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, Taxe d'Habitation

Monsieur le Maire rappelle que les taux en vigueur durant l'année 2024 étaient les suivants : 38,79% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 33,83 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 7,38% pour la taxe d'habitation.

Il est donc proposé à l'assemblée de reconduire les taux en vigueur pour l'année 2025. L'assemblée approuve ces taux à l'unanimité.

4. Approbation du budget primitif 2025 du budget principal

L'ensemble des budgets primitifs pour l'exercice 2025 ont recueilli un avis positif de la commission des finances lors de sa réunion du jeudi 13 mars 2025.

Le budget primitif communal s'équilibre ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 092 318 €	2 092 318 €
Section d'investissement	3 938 920 €	3 938 920 €
TOTAL	6 031 238 €	6 031 238 €

Le présent budget est approuvé à l'unanimité.

5. Approbation du Compte Financier Unique pour le budget « Abbaye » de l'exercice 2024

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique du budget « Abbaye » :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	16 274,00	162 000,00	178 274,00
	Recettes réalisées (1)	B	8 209,39	165 730,47	173 939,86
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	9 000,00	214 187,00	223 187,00
	Dépenses réalisées (1)	E	8 138,55	182 305,56	190 444,11
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	70,84	-16 575,09	-16 504,25
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-7 274,20	52 186,87	44 912,67
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-7 203,36	35 611,78	28 408,42
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-7 203,36	35 611,78	28 408,42

Le CFU est approuvé à l'unanimité hors de la présence de Monsieur le Maire.

6. Affectation des résultats du budget « Abbaye »

Il est proposé à l'assemblée d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 sur le budget 2025 de la régie de l'Abbaye comme suit :

REPRISE AU BUDGET 2025			
INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
C/ 001	Résultat d'investissement reporté	7 203,36 €	0,00 €
C/	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
C/ 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		7 203,36 €
	total	7 203,36 €	7 203,36 €
FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
C/ 002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	28 408,42 €
C/	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.



7. Approbation du budget primitif 2025 du budget « Abbaye »

Le budget primitif de la régie de l'Abbaye s'équilibre ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	184 408 €	184 408 €
Section d'investissement	10 703 €	10 703 €
TOTAL	195 111 €	195 111 €

8. Approbation du Compte Financier Unique pour le budget « Grottes » de l'exercice 2024

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique du budget « Grottes » :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	135 426,00	437 000,00	572 426,00
	Recettes réalisées (1)	B	120 743,77	525 666,89	646 410,66
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	25 000,00	437 000,00	462 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	11 834,00	419 697,56	431 531,56
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	108 909,77	105 969,33	214 879,10
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-110 426,40	0,00	-110 426,40
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 516,63	105 969,33	104 452,70
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 516,63	105 969,33	104 452,70

Le CFU est approuvé à l'unanimité hors de la présence de Monsieur le Maire.

9. Affectation des résultats du budget « Grottes »

Il est proposé à l'assemblée d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 sur le budget 2025 de la régie des Grottes comme suit :

REPRISE AU BUDGET 2025			
INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES
C/ 001	Résultat d'investissement reporté	1 516,63 €	0,00 €
C/	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
C/ 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 516,63 €
total		1 516,63 €	1 516,63 €
FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES
C/ 002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	104 452,70 €
C/	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

10. Approbation du budget primitif 2025 du budget « Grottes »

Le budget primitif de la régie des Grottes s'équilibre ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	565 453 €	565 453 €
Section d'investissement	21 517 €	21 517 €
TOTAL	586 970 €	586 970 €

Le présent budget est approuvé à l'unanimité.



11. Approbation du Compte Financier Unique pour le budget « Chalet » de l'exercice 2024

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique du budget « Chalet » :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	32 176,00	187 417,78	219 593,78
	Recettes réalisées (1)	B	32 176,00	189 001,49	221 177,49
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	59 666,00	188 625,78	248 291,78
	Dépenses réalisées (1)	E	4 905,00	177 192,42	182 097,42
	Restes à réaliser	F	27 296,40	0,00	27 296,40
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	27 271,00	11 809,07	39 080,07
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	27 489,07	1 208,34	28 697,41
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	54 760,07	13 017,41	67 777,48
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-27 296,40	0,00	-27 296,40
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	27 463,67	13 017,41	40 481,08

Le CFU est approuvé à l'unanimité hors de la présence de Monsieur le Maire.

12. Affectation des résultats du budget « Chalet »

Il est proposé à l'assemblée d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 sur le budget 2025 de la régie du Chalet comme suit :

REPRISE AU BUDGET 2025				
INVESTISSEMENT			DEPENSES	RECETTES
C/ 001	Résultat d'investissement reporté		0,00 €	54 760,07 €
C/.....	Restes à réaliser		27 296,40 €	0,00 €
C/ 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			0,00 €
	total		27 296,40 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT			DEPENSES	RECETTES
C/ 002	Résultat de fonctionnement reporté		0,00 €	13 017,41 €
C/.....	Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

13. Approbation du budget primitif 2025 du budget « Chalet »

Le budget primitif de la régie du Chalet s'équilibre ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	187 522 €	187 522 €
Section d'investissement	66 379 €	66 379 €
TOTAL	253 901 €	253 901 €

Le présent budget est approuvé à l'unanimité.

14. Approbation du Compte Financier Unique pour le budget « Camping » de l'exercice 2024

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique du budget « Camping » :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	113 676,00	132 901,45	246 577,45
	Recettes réalisées (1)	B	90 449,17	134 120,07	224 569,24
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	50 000,00	150 214,45	200 214,45
	Dépenses réalisées (1)	E	4 802,20	97 906,86	102 709,06
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	85 646,97	36 213,21	121 860,18
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-63 676,17	17 313,10	-46 363,07
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	21 970,80	53 526,31	75 497,11
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	21 970,80	53 526,31	75 497,11

Le CFU est approuvé à l'unanimité hors de la présence de Monsieur le Maire.



15. Affectation des résultats du budget « Camping »

Il est proposé à l'assemblée d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 sur le budget 2025 de la régie du Camping comme suit :

REPRISE AU BUDGET 2025			
INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
C/ 001 Résultat d'investissement reporté		0.00 €	21 970.80 €
C/Restes à réaliser		43 134.20 €	0.00 €
C/ 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			21 163.40 €
total		43 134.20 €	21 163.40 €
FUNCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
C/ 002 Résultat de fonctionnement reporté		0.00 €	32 362.91 €
C/Restes à réaliser		0.00 €	0.00 €

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

16. Approbation du budget primitif 2025 du budget « Camping »

Le budget primitif de la régie du Camping s'équilibre ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	157 363 €	157 363 €
Section d'investissement	63 000 €	63 000 €
TOTAL	220 363 €	220 363 €

Le présent budget est approuvé à l'unanimité.

17. Application de la fongibilité des crédits – Instruction budgétaire et comptable M57

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire en permettant au Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel. A l'unanimité, l'assemblée autorise le maire à procéder à de tel virement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

18. Approbation du programme d'actions pour l'année 2025 de l'Office National des Forêts

Eu égard à l'absence de l'adjoint en charge de la forêt la présente décision est ajournée.

19. Vente de bois ne relevant pas du régime de l'Office National des Forêts

Eu égard à l'absence de l'adjoint en charge de la forêt la présente décision est ajournée.

20. Renouvellement du bail de chasse

Le bail de chasse liant la commune à l'Association Communale de Chasse Agréée de Baume-les-Messieurs est arrivé à son échéance. Le présent bail d'une durée de trois ans prévoyait un loyer annuel de 200 euros. Il est proposé le renouvellement dans les mêmes conditions à savoir trois ans pour 200 euros annuels.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité. Par ailleurs, rendez-vous sera pris avec le président de l'association précitée afin d'évoquer la mise à disposition à titre gracieux du local situé au sous-sol de la mairie.

Par ailleurs, le Conseil municipal signale et déplore les nuisances sonores très importantes générées par les chiens de chasse présents dans le village. Il est demandé aux propriétaires concernés de faire en sorte que celles-ci cessent



21. Tarif de location pour le cellier de Josette Coras

Il est proposé la mise en location du cellier de Josette Coras pour la saison touristique. Un collectif d'artisans a montré son intérêt pour s'y installer. Il est proposé un tarif de 500 euros par mois avec une période fixe du 15 avril au 15 septembre.
Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

22. Tarif de location pour la chapelle de Josette Coras – saison 2025

Il est proposé la mise en location de la chapelle de Josette Coras pour des expositions et ce pour un tarif de 100 euros la semaine et 15 euros par jour supplémentaire. Ces tarifs sont calqués sur ceux des salles d'exposition de la Tour de Justice.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

23. Opération « cartes jeunes » 2025-2026

Madame Maitre propose à l'assemblée le renouvellement de l'opération « cartes jeunes ». Elle propose une prise en charge par la commune (9 euros par carte) pour les jeunes nés de 1995 à 2025.
L'assemblée approuve à l'unanimité cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'évêché organise une journée de célébration des 500 ans de notre retable anversois. Cette journée se déroulera le 27 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h00.

Le Maire, Serge MOREAU :



Le Secrétaire de séance, Monsieur Till MEYER :